Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du mardi 18 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 mars 2025 à 18 heures, selon convocation du 8 mars 2025.
Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER, conseillère municipale.
Etaient excusées : Mesdames Laurence CLAUSS, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT.

Monsieur Olivier Blondet 3ème adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2025
- Approbation du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2024
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe
- Renouvellement du contrat de maintenance pour l'éclairage public
- Avis du conseil municipal sur le lancement d'études pour la réalisation d'un projet éolien notamment sur la Commune de Dompierre-les-Eglises
- Adhésion au CAUE 87 pour 2025
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.
Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés. Le procès-verbal du 21 février 2025 est ainsi arrêté.

III –Approbation du compte de gestion 2024

Le Maire présente aux membres du conseil, le compte de gestion 2024, établi par le comptable ; Monsieur Philippe CEROUX du Service de Gestion Comptable de Bellac.
A 8 voix POUR, le compte de gestion 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé par le conseil municipal.

IV-Vote du compte administratif 2024

(Le Maire n'assiste pas à la réunion concernant le vote du compte administratif 2024)
Monsieur ROUSEAU, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du conseil le compte administratif 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	524 808.90 €	DEPENSES :	148 936.26 €
RECETTES :	530 268.91 €	RECETTES :	52 773.81 €
Excédent 2024 :	***5 460.01 €***	***Déficit 2024 :***	***96 162.45 €***

Madame Willems soumet au vote le compte administratif 2024, les membres du conseil votent le compte administratif 2024 à l'unanimité.

V- Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2024

Après avoir rappelé les résultats de l'année antérieure et présenté le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'année 2024, le Maire donne lecture du projet de la délibération aux membres du Conseil et propose l'affectation suivante :
La somme de 46 182.82 € sera inscrite à l'article 002 en recettes de fonctionnement
et la somme de 229 480.83 € sera reportée à la ligne 001 en recette de la section d'investissement
Le conseil municipal, approuve l'affectation proposée ci-dessus et la vote à 8 voix POUR.

VI- Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe

Le Maire sollicite le conseil pour la création d'un emploi permanent à compter du 1er avril 2025, le poste crée correspond au 3ème grade de la catégorie des rédacteurs, « rédacteur principal de 1ère classe ».
Le Maire précise que le poste actuel de rédacteur principal 2ème classe à temps complet sera supprimé après consultation du comité social territorial.
Le conseil vote à 8 voix POUR la création du poste ci-dessus et approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter de cette date.

VII-Renouvellement du contrat de maintenance pour l'éclairage public

Monsieur Duplouich en charge du dossier de l'éclairage public soumet une offre proposée par la société « Dalkia electrotechnics » de Feytiat pour la maintenance de l'éclairage public.
Le montant de la prestation s'élève à 4 872.00 € H.T. soit 5 846.00 € T.T.C. par an.
Les membres du Conseil après avoir pris connaissance des termes du contrat votent à 8 voix POUR et autorisent le Maire à signer le contrat.

VIII-- Avis du conseil municipal sur le lancement d'études pour la réalisation d'un projet éolien notamment sur la Commune de Dompierre-les-Eglises

Le Maire rappelle que la société VOLKSWIND FRANCE a présenté lors de la séance du conseil du 25 octobre 2024 un projet éolien concernant notre territoire communal.
Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le lancement des études pour la réalisation de ce projet éolien. Monsieur Vincent Thibaud étant concerné par ce projet quitte la salle de réunion et ne prend part ni au débat, ni au vote.
Après délibération des membres, le conseil municipal vote comme suit : 1 voix CONTRE
3 ABSTENTIONS et 3 voix POUR.

IX-Adhésion au CAUE 87 pour 2025

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - Haute-Vienne. Le montant de l'adhésion 2025 s'élève 150 € pour les communes de moins de 500 habitants.
Après discussion le conseil municipal, décide d'adhérer au CAUE 87 à 8 voix POUR.

X-Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert
Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Le Maire informe le conseil qu'il assistera le 19 mars à la rencontre Maires et Président à Mondon.

*Implantation des points d'apport volontaire

Le Maire informe le conseil qu'une réunion organisée par la DUSP87 (Association de défense des usagers des services publics) est prévue le 21 mars 2025 à Magnac-Laval et qu'une réunion publique sera organisée par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à la salle des fêtes de Dompierre-les-Eglises, le mardi 29 avril 2025 à partir de 18h30.
Pour ces 2 réunions des affiches seront distribuées dans les boîtes aux lettres des administrés.

*Projet Médicobus

Le Maire présente au conseil le projet « Médicobus itinérant » proposé par le CPTS Nord-Est 87 L'Occitane (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), il précise que cette offre de soins reste complémentaire et ne remplace pas les professionnels de santé déjà en place, qu'une permanence aura lieu à Dompierre-les-Eglises le jeudi 22 mai 2025 de 9h à 13h et de 14h à 17h, place de l'église et que pour toute consultation il est nécessaire de prendre un rendez-vous. Téléphone : 06 20 87 99 33.

*Association IELES

Monsieur Guibert présente au conseil le rapport moral de l'association IELES de l'année 2024 et le rapport d'activité présenté à Bellac le 8 mars 2025.

Intervention de Monsieur Rousseau
*Chemin de l'Oratoire du Couret

Monsieur Rousseau signale au conseil que des arbres sont tombés dans la rivière au niveau de L'Oratoire du Couret et que d'autres arbres bloquent le chemin d'accès à L'Oratoire.
Monsieur Rousseau en charge de ce dossier informe le conseil qu'il a pris contact avec Monsieur Etienne Boury, technicien au SMAGBA.
Une intervention de la part du SMAGBA est prévue au mois d'août 2025.

Intervention de Monsieur Duplouich
*Logements locatifs

Suite à la visite de deux logements locatifs en prévision du remplacement des menuiseries extérieures dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, Monsieur Duplouich
confirme la vétusté des menuiseries et la nécessité de les remplacer.
Messieurs Blondet et Thibaud sont en charge de faire établir plusieurs devis.

Intervention de Madame Willems
*Etang municipal/ Camping

Madame Willems indique aux membres du conseil que des poissons ont été mis dans l'étang pour l'ouverture de la pêche qui aura lieu le 6 avril.

Madame Willems souhaiterait que l'ouverture de la pêche et du camping soit à la même date, le 1er dimanche d'avril de chaque année. Le conseil est favorable à cette proposition. La secrétaire est en charge de modifier les arrêtés en conséquence.

Intervention de Monsieur Blondet.

*Personnel communal

Monsieur Blondet demande avis au conseil pour le recrutement d'un agent temporaire pour l'entretien des espaces verts pendant la période estivale. Le conseil municipal ne souhaite pas de recrutement dans l'immédiat.

Intervention de Madame Lechopier

*Sortie des adolescents

Madame Lechopier demande si la liste des adolescents pourrait lui être communiquée afin de préparer la sortie des adolescents prévue le 15 juin 2025.
La secrétaire est en charge de cet envoi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures et trente-cinq minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-ORMES
87 HAUTE-VIENNE

Olivier Blondet, Secrétaire de séance